Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

DELIBERATION N° 60/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 25 JUILLET, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 juillet 2023

DATE D'AFFICHAGE

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice

Présents

Votants

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH -Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS: Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

14 09

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

POURVOIS EN CASSATION

Consorts

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la commune a reçu 2 pourvois en l concernant la décision de la Cour d'Appel de Caen du 23/03/2023. cassation des héritiers de Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de solliciter le cabinet Paragraphe Avocats, en charge du dossier de l'hôtel des Bains et le cabinet de Maître FOUSSARD, avocat inscrit à la Cour de Cassation.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

12

AUTORISE monsieur le Maire à défendre la commune pour ces pourvois en cassation.

CHARGE le cabinet Paragraphe Avocats et le cabinet de Maître FOUSSARD de représenter la commune après accord de notre compagnie d'assurances.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

Michel MARESCOT